

- Station de lavage
- Lot. les Bons Enfants
- Lot. Pré Paillet
- Indemnités des conseillers délégués
- DIA(s)
- Questions diverses

📌 [Délibération N° 20260429-1](#) [Vote du CFU 2025 du budget général 14700](#)

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Ville de Chaunay dont la présentation générale suivante :

Investissement

Dépenses :	Prévu :	1 234 967,69
	Réalisé :	543 540,10
	Reste à réaliser :	351 431,37
Recettes :	Prévu :	1 234 967,69
	Réalisé :	676 874,42
	Reste à réaliser :	43 167,66

Fonctionnement

Dépenses :	Prévu :	1 677 488,99
	Réalisé :	972 369,45
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes :	Prévu :	1 677 488,99
	Réalisé :	1 718 477,58
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	133 334,32
Fonctionnement :	746 108,13
Résultat global :	879 442,45

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- 📌 APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Chaunay,
- 📌 DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Ville de Chaunay dont la présentation générale suivante :

Investissement

Dépenses	:	Prévu :	23 734,27
		Réalisé :	2 239,94
		Reste à réaliser :	0,00
Recettes	:	Prévu :	23 734,27
		Réalisé :	23 734,27
		Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	:	Prévu :	8 970,98
		Réalisé :	8 804,75
		Reste à réaliser :	0,00
Recettes	:	Prévu :	8 970,98
		Réalisé :	4 409,10
		Reste à réaliser :	0,00



Résultat de clôture de l'exercice


Investissement :	21 494,33
Fonctionnement :	-4 395,65
Résultat global :	17 098,68

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

-  APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Chaunay,
-  DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

-  [Délibération N° 20260429-3 Vote du CFU des budgets annexes : Lot des Bons Enfants 14701 Lot Pré Paillet 14703](#)

Vu le Compte Financier Unique 2025 des budgets annexes de la Ville de Chaunay dont la présentation générale suivante :

Lot. les Bons Enfants :



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2026,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, le budget primitif 2026 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de **fonctionnement**, à **14 190.76€** ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section **d'investissement**, à **14 190.76€**.

 [Délibération N° 20260429-9 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget annexe « Lot. Pré Paillet » 14703](#)

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026

« Lot Le Pré Paillet » arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 34 310.00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 14 310.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2026,

Après en avoir délibéré,

 APPROUVE, à l'unanimité, le budget primitif 2026 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de **fonctionnement**, à **34 310€** ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section **d'investissement**, à **14 310 €**

 [Délibération N° 20260429-10 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget autonome SPIC « Station de lavage » 14704](#)

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026 « Station de lavage » arrêté comme suit

Dépenses et recettes de fonctionnement : 13 558.92 €

Dépenses et recettes d'investissement : 25 227.60 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2026,

Après en avoir délibéré,

 APPROUVE, à l'unanimité, le budget primitif 2026 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de **fonctionnement**, à **13 558.92 €** ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section **d'investissement**, à **25 227.60 €**.





 **Délibération N° 20260429-11 Subventions versées aux associations dans le cadre du vote du Budget 2026**

Madame la Maire présente aux membres du conseil les demandes de subventions déposées par les associations et examinées dans le cadre du vote du budget 2026 :

Article	Tiers	Propositions 2026	Vote
65748	ADMR	1 500,00	1 500,00
65748	AFM DELEGATION 86	100,00	100,00
65748	APE	2 000,00	2 000,00
65748	ASS ESCALE	2 865,00	2 865,00
65748	ASSOCIATION D'ANIMATION AINES DE LEHPAD	1 000,00	1 000,00
65748	BANQUE ALIMENTAIRE DE LA VIENNE	50,00	50,00
65748	CHAMBRE DES METIERS DE LA VIENNE	25,00	25,00
65748	CLUB PUGILISTIQUE CIVRAISIEN	75,00	75,00
65748	COMITE DEP LIGUE CONTRE CANCER	50,00	50,00
65748	CRESCENDO ECOLE DE MUSIQUE DU CIVRAISIEN	25,00	25,00
65748	CYCLO CLUB CHAUNAISIEEN	600,00	600,00
65748	FOYER SOCIO EDUCATIF Collège Camille Claudel	175,00	175,00
65748	G'DANSE	50,00	50,00
65748	SECOURS CATHOLIQUE	50,00	50,00
65748	UNC CHAUNAY-CHAMPAGNE LE SEC	672,00	672,00
65748	US CIVRAY BASKETBALL	250,00	250,00
65748	US CIVRAY HANDBALL	350,00	350,00
65748	Soutien aux Urgences hopital de Ruffec	50,00	50,00
657363	CCAS	6 000,00	6 000,00
657363	Total	9 887,00	9 887,00
	Total général	15 887,00	15 887,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

-  Approuve l'attribution des subventions versées aux associations pour l'année 2026 telle qu'exposées ci-dessus.
-  Autorise M. le Maire à signer tous documents à intervenir.

 **Délibération N° 20260429-12 Indemnités des conseillers délégués**

Madame la Maire rappelle la délibération du conseil en date du 8 avril 2026 attribuant les indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes. La maire choisit librement les bénéficiaires des délégations sans tenir compte de l'ordre du tableau, et n'a pas à motiver son choix. Elle peut ainsi choisir d'avoir des adjoints avec des délégations et des conseillers délégués. Elle informe le conseil qu'elle a donné délégation, ce jour par arrêté du Maire, à Mme FRANCOIS Renée dans le domaine de la communication et à Mme MICHELET Caroline dans le domaine associatif. Aussi, propose-t-elle de leur attribuer une indemnité de fonction à hauteur de 5.80% de l'indice terminal.

Le conseil municipal,

Vu l'article L 2123-24-1, III du CGCT prévoyant que les conseillers municipaux qui exercent une délégation de fonctions de la part du maire peuvent recevoir une indemnité de fonction,

Vu l'article L 2123-24, II, prévoyant les conditions de versement des indemnités aux conseillers municipaux

Considérant que l'enveloppe indemnitaire maximale pour la commune de Chaunay représente 141.22% de l'indice terminal,

Considérant que les indemnités octroyées aux élus lors de la réunion du 8 avril représente 95.68% de l'enveloppe indemnitaire maximale

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ Décide d'attribuer, dans la limite de l'enveloppe budgétaire, à Mme FRANCOIS Renée et Mme MICHELET une indemnité de fonction de 5.80% de l'indice 1027, chacune
- ✚ Dit que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice et payées mensuellement,
- ✚ Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget
- ✚ Annexe à la présente délibération le tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

FONCTION	NOM	PRENOM	INDEMNITE
Enveloppe maximale			141.22%
Maire	DEFORGES	Déborah	44.3 % de l'indice 1027
1er adjoint	LESCUYER	Jean-Pierre	21.38 % de l'indice 1027
2ème adjoint	BALUSSEAU	Stessie	15 % de l'indice 1027
3ème adjoint	SOUCHE	Florent	15 % de l'indice 1027
Conseillère déléguée	MICHELET	Caroline	5.8 % de l'indice 1027
Conseillère déléguée	FRANCOIS	Renée	5.8 % de l'indice 1027
Pourcentage des indemnités attribuées			107.28 %

✚ [Délibération N° 20260429-13 DIA, 27 ZA les Journaux](#)

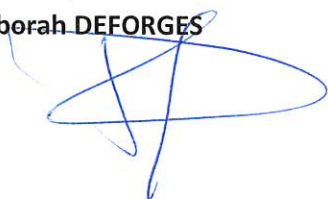
Madame la Maire présente au conseil municipal la déclaration d'intention d'aliéner soumis au droit de préemption pour un bien cadastré section XC n° 84 situé à CHAUNAY « 27 ZA les Journaux ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

La Maire,

Déborah DEFORGES



La secrétaire de séance

Renée FRANCOIS





Publié le : 10/06/2026 16:45 (Europe/Paris)

Collectivité : Chaunay

https://www.chaunay.fr/documents_administratifs/65862